

PROJET DE LOI

adopté

le 8 novembre 1989

N° 19  
**S É N A T**

---

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

---

---

**PROJET DE LOI**

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation d'un accord international sur l'utilisation des stations terriennes INMARSAT de navires dans les limites de la mer territoriale et des ports.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 481 (1988-1989) et 17 (1989-1990).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'accord international sur l'utilisation des stations terriennes INMARSAT de navires dans les limites de la mer territoriale et des ports adopté à Londres le 16 octobre 1985 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 8 novembre 1989.*

*Le Président,*

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 481 (1988-1989), Sénat.